

Moulins, le **17 AOUT 2021**

## LE PRÉFET

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 18 mai 2021, pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de ST DIDIER-LA-FORÊT.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette étude préalable agricole constate des impacts positifs notables sur l'économie agricole. A ce titre, elle ne propose pas de compensation collective agricole ni des orientations de projets collectifs agricoles.

La CDPENAF s'est prononcée défavorablement. En effet, vous proposez une implantation du projet sur une zone à usage agricole avec un potentiel agronomique certain, sans justifier de votre recherche de site dégradé avec un usage non-agricole, constituant un meilleur emplacement.

De plus, la mesure de réduction proposée (mise en place d'une activité de pâturage ovin) est surestimée, par rapport à la surface pâturable sous les panneaux photovoltaïques. A contrario, le potentiel actuel du site n'est pas pris en compte dans l'estimation des impacts sur l'exploitation en place. Ainsi, l'activité agricole projetée n'est pas réaliste et son caractère significatif n'est pas démontré par rapport au potentiel du site.

Ainsi, il apparaît que votre projet ne respecte pas la séquence « Eviter – Réduire - Compenser ».

Au vu de ces éléments, et de la réévaluation de la perte des aides PAC, une compensation collective agricole est nécessaire, tout comme des propositions d'orientations de projets collectifs agricoles.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol. Je vous encourage à rechercher un autre site d'implantation si vous souhaitez poursuivre ce projet.

Monsieur Ralph TRICOT  
Société JP Énergie Environnement  
1 Rue Célestin Freinet  
Bâtiment A - 2ème étage  
44200 NANTES

Les services de la Direction Départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le préfet**

  
**Jean-Francis TREFFEL**